

L'État vend désormais de l'eau : À qui profite la privatisation ?

Dossier de la rédaction de H2o
August 2026

Le communiqué publié le 1er juillet par le ministre de l'Accès universel à l'Eau et à l'Énergie restera sans doute comme l'un des plus étonnants de l'histoire administrative du Gabon. En deux pages, il révèle une conception singulière de l'État, de l'économie et de la puissance publique. À sa lecture, une question surgit immédiatement : l'État gabonais est-il encore le garant d'un service public, ou est-il devenu un banal vendeur d'eau potable ? En réalité, c'est exactement ce que dit ce communiqué.

Pendant des mois, les robinets sont restés désespérément secs. Les populations ont dû survivre par leurs propres moyens. Des particuliers ont investi dans des citernes, acheté des camions et organisé des circuits de distribution pour pallier l'effondrement du service public. Que certains aient profité de cette situation pour pratiquer des prix abusifs ou développer des réseaux illégaux est incontestable. L'État devait intervenir. Personne ne le conteste. Mais une autre question mérite d'être posée : l'État intervient-il pour protéger les populations... ou pour éliminer la concurrence ? Car c'est bien l'impression que laisse ce communiqué. Tous les autres distributeurs sont interdits. Les véhicules sont saisis. Les installations démantelées. Les réseaux privés détruits. Puis, dans le même mouvement, l'État annonce qu'il distribuera lui-même l'eau... contre paiement.

Michel Ongoundou Loundah, Gabonews (Libreville) - AllAfrica